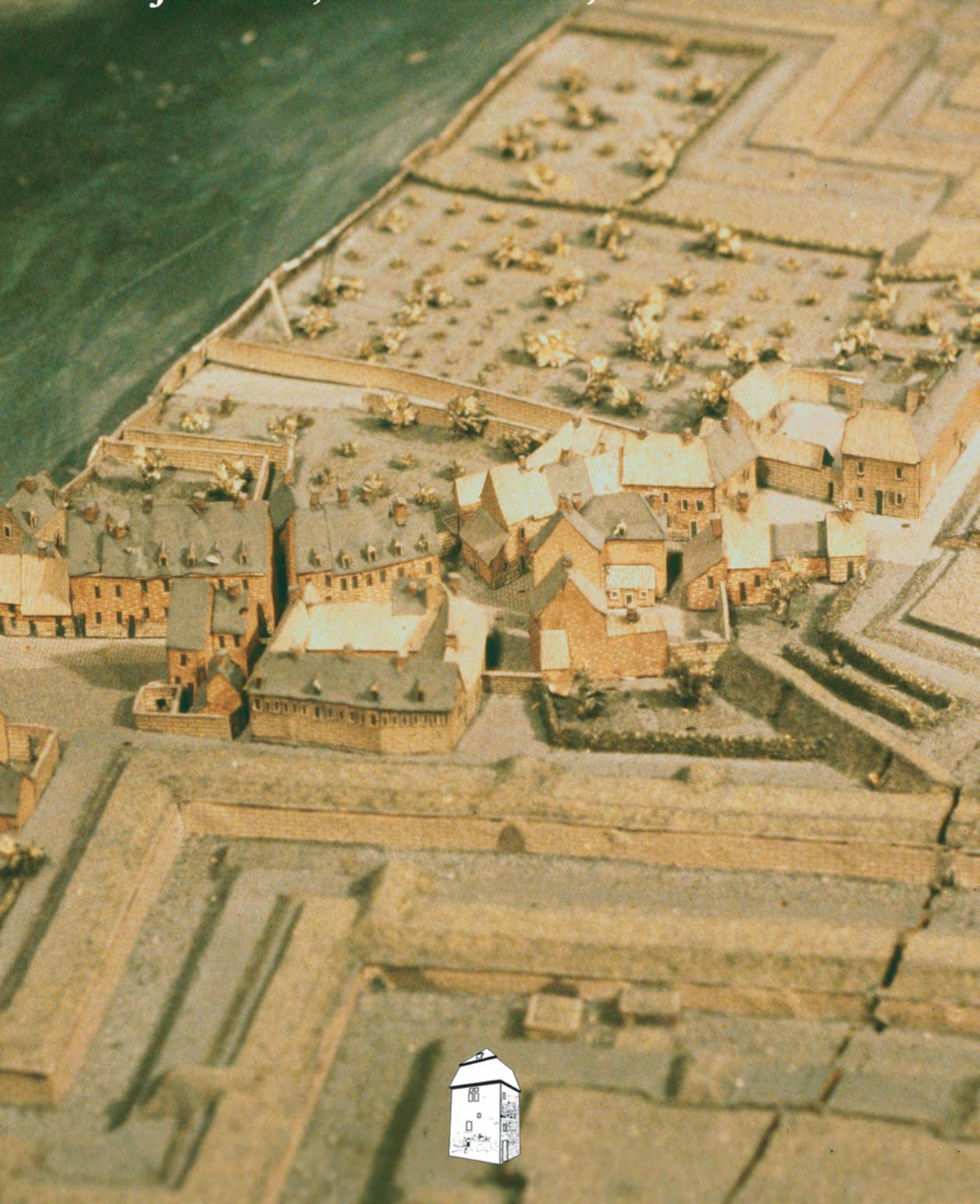


# LES MAÎTRES DE POSTE ET LEURS RELAIS (XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> S.) JAMBES, COURRIÈRE, EMPTINNE





HENRI BODART (1874-1940),

*Enseigne « AV TROIS CORNETS BON LOGIS A PIEDS A CHEVALLE 1736 »*

(Avenue Bourgmestre Jean Materne, n° 53, Jambes).

Dessin à la mine de plomb. 1915. Vers le bas à droite : *Avenue des Acacias/JAMBES/(NAMUR)*.

Signé et daté en bas à droite. H. x L. : 25 x 16,3 cm.

Namur, Musée de Groesbeeck-de Croix. Coll. Ville de Namur, n° 205.



ANONYME,  
*Alexandre-Ferdinand Bastien*  
Maître de la poste aux lettres à Namur vers 1770 à vers 1796.  
Huile sur toile. 1771. H. x L. : 81 x 64,5 cm.  
Namur, Musée de Groesbeek-de Croix.  
Coll. Société archéologique de Namur.

# MESSAGERS ET MAÎTRES DE POSTE

Alors que le Maître de poste transporte le courrier sur de longues distances, à l'étranger et à l'intérieur du pays, le messager se charge du courrier de proximité, entre les principales villes. Ce dernier, nommé par le magistrat, ne fait en aucun cas partie de l'organisation de la poste tassienne. Les messagers paient une patente et portent une malle marquée aux armes de la ville qui les emploie. Ils se chargent de tout et font leur trajet tant à pied qu'à cheval, en carriole ou en bateau, sans être relayés en route. Chacun d'eux dépose devant sa maison une boîte portant l'indication du lieu où il se rend et dans laquelle chacun peut déposer du courrier.

Le Maître de poste appartient à un service organisé de relais permanents établis sur les grands chemins à distances régulières. C'est un agent des postes impériales et royales dont l'organisation et la direction sont aux mains des Tour et Tassis. Chaque relais possède des chevaux qui permettent le remplacement des bêtes fatiguées et facilitent ainsi les trajets sur de longues distances. Les maîtres de poste possèdent différents privilèges telle que l'exemption partielle d'impôts.

Il est vraisemblable que les institutions religieuses de quelque importance, comme les évêchés ou les abbayes, disposaient de messagers, peut-être occasionnels, qui leurs étaient propres.



GEORG BALTHAZAR PROBST,

*Panorama de Bruxelles au XVIII<sup>e</sup> siècle (détail)*

Au premier plan, deux postillons à cheval quittent la ville au galop.

Gravure d'après un dessin de I. SAUR.

Bruxelles, Archives générales du Royaume, Cabinet topographique et historique, n° 1727.

# LES RELAIS

## Situation et bâtiments

### *Jambes*

Aux portes de Namur, sur l'autre rive de la Meuse, deux maisons portent l'enseigne du cornet. La première, la maison du *sieur d'Hinslin*, est renseignée en 1690 lors du recensement des maisons du bourg organisé par la cour de Jambes. Le bâtiment joint à l'occident la rue de Jambes, au midi un chemin, à l'orient une petite ruelle et au septentrion la Meuse. La maison et le jardin, clos de muraille, occupent un terrain de 3 journaux 93 verges<sup>2</sup>.

Ce bâtiment correspond aujourd'hui aux numéros 15-23 de l'avenue Materne. Le n° 19 porte pour enseigne *AV CORNET D'OR / BON LOGIS À PIED / ET À CHEVAL 1698*<sup>3</sup>. Cet édifice, qui a été reconstruit entre mai 1698 et septembre 1699<sup>4</sup> de façon traditionnelle sur deux niveaux en brique enduite et pierre bleue, est aujourd'hui divisé en quatre habitations. Au numéro 23, le mieux conservé, des cordons de pierre soulignent les seuils, linteaux et traverses. Dans le pignon à épis subsistent les traces d'une baie à croisée, d'une fenêtre à traverse et d'une porte à linteau droit sur jambages harpés. De profondes transformations sont intervenues au XIX<sup>e</sup> siècle dans le rez-de-



CARPENTIER,  
*Plan de Namur*  
(détail : le faubourg de Jambes)  
1706 (Plan E).

Vincennes, Service historique de l'Armée de Terre.



HENRI BODART (1874-1940),  
*Enseigne « AV CORNET D'OR BON LOGIS A  
PIED ET A CHEVAL 1698 »*  
Dessin à la mine de plomb. Non signé.  
H. x L. : 25,1 x 15,9 cm.  
Namur, Musée de Groesbeek-de  
Croix. Coll. Ville de Namur, n° 204.

2. A.E.N., *Commune ancien Régime (CaR), Jambes*, 9.

3. *Le patrimoine monumental de la Belgique*, vol. 5, tome 1, *Province de Namur. Arrondissement de Namur*, Liège, 1975, p. 342.



*Enseigne « Au trois cornets »*



*La maison « Au trois cornets »  
(situation actuelle)  
Avenue Bourgmestre Jean Materne, 53 à Jambes.*



Légende : voir p. 4.



*Porte d'accès à la cour intérieure de la maison  
« Au trois cornets »  
Pignon du n° 5, rue Mazy à Jambes.*



*Carte des Routes de Postes de l'Empire Français. Dressée par ordre du  
Conseil d'Administration des Postes aux Chevaux pour l'An 1809.*

*Extrait de Postes impériales. État général des postes et relais de l'Empire Français, dressé par ordre du Conseil d'Administration ; suivi de la Carte géométrique des Routes desservies en poste, avec désignation des relais et des distances : pour l'An 1809. Paris, 1809. (Cartouche et détail de la carte).*

Assesse, Coll. privée.

## *Emptinne*

*Emptinne, le 25 germinal an IV (14 avril 1796)*

*La Municipalité d'Emptinne à l'Administration Centrale du Département de Sambre et Meuse.*

*Citoyens,*

*Nous aurions désirés répondre plutôt à votre circulaire du 23 ventôse par laquelle vous demandez un renseignement sur les maitres de Postes; Mais outre que ce renseignement nous demanda un peu d'occupation nous ne pumes vous les transmettre mardi dernier a raison que la poste arriva de Marche extrêmement à bonheur et partit d'ici pour Namur à huit heures du matin au lieu de cinq à six heures du soir comme d'ordinaire. Enfin citoyens, le Maitre de poste d'Emptinne est le citoyen DORGEOT, propriétaire cultivateur de son bien; et perçoit pour traitement cinquante huit florins et quinze sols Brabants par trimestre. Quant à sa conduite relativement à la révolution française on ne peut la lui reprocher. Cet honnête homme ayant éprouvé bien du désagrément par le fréquent passage de l'armée ennemie a dû aliéner une partie de son bien pour continuer la poste et par ce moyen être utile à la République; et quoique depuis lors il a perdu sept à huit chevaux son zèle ne paroît point se ralentir. Un de ses postillons nommé Benoit Eloye perçoit vingt cinq écus pour traitement annuel, et l'autre nommé Laurent en perçoit quinze. Leur conduite n'est nulement blamable,*

## Annexe II : L'ameublement d'une auberge en 1811

Marie Josephe Pirlot, veuve de Lambert Barbieux fait insérer un avis annonçant qu'elle se dispose *a mettre en location, pour le premier mai 1811, et même ensuite en arrentement, la maison et les bâtiments qu'elle occupe à Emptinne*. Cette auberge devait être importante car *elle se composait de places à feu au rez-de-chaussée, belles caves en dessous, quatre places aussi à feu premier étage, grenier au-dessus, lavoir, beau fournil, écurie pouvant contenir 50 chevaux, grenier au-dessus, étables pour vaches et cochons*<sup>119</sup>.

Préalablement à la mise en location, Marie Josephe Pirlot organise la vente de l'ameublement de son auberge<sup>120</sup>.

Les 18 et 29 avril 1811 sont dispersés 4 lits à plumes, 17 autres bois de lits dont 11 sont garnis, 11 matelas, 3 traversins, 9 oreillers, 6 courtepoinces, 3 couvertures de laines, 2 taies d'oreillers auxquels il convient d'ajouter 20 lots de draps de lits et les inévitables pots de nuit.

Les ustensiles de cuisines se composent d'un chaudron de cuivre, 2 lots de cafetières, 2 casseroles, 2 *cocquemart* (bouilloire), une boîte à thé, 2 plats de porcelaine, un *pesant*, une balance, 2 *cramats* (crémaillères), une poêle.



LÉONARD DEFRANCE (1735-1805),  
*Intérieur d'auberge ou de relais de poste*  
Huile sur bois. H. x L. : 50 x 67 cm.  
Signé en bas à droite *L. Defrance de Liège*.  
Maastricht, Bonnenfanten Museum, inv. 542.

119. *Mémorial Administratif de la Province de Namur*, n° 77, 14 mars 1811, p. 178. Cette auberge devait, sans doute, être située à proximité de l'actuel n° 85, chaussée de Marche à Emptinne. Le bien figure sur les plans cadastraux d'Emptinne dit de 1810, section D, n° 34.

120. A.E.N., *Notaire Aubert*, 7709, actes 85 et 89 des 18 et 29 avril 1811.

# TABLE DES MATIÈRES

## Préface,

par FRÉDÉRIC LALOUX,

Président du Syndicat d'Initiative de Jambes & Environs..... p. 5

## Avant-propos,

par JACQUES TOUSSAINT, Président du Centre d'Archéologie,

d'Art & d'Histoire de Jambes ..... p. 7

**Introduction** ..... p. 9

Messagers et Maîtres de poste ..... p. 13

Les relais..... p. 14

Situation et bâtiments ..... p. 14

    Jambes ..... p. 14

    Courrière (Vivier l'Agneau)..... p. 18

    Emptinne ..... p. 22

Vicissitudes ..... p. 26

    Jambes ..... p. 26

    Courrière (Vivier l'Agneau)..... p. 28

    Emptinne ..... p. 29

Les tenants-poste ..... p. 35

Maîtres de poste, une affaire de famille..... p. 35

    Jambes ..... p. 35

    Courrière (Vivier l'Agneau)..... p. 36

    Emptinne ..... p. 40

Maître de poste, un métier varié et difficile..... p. 42

    Le Maître de poste messenger..... p. 42

    Le Maître de poste hôtelier ..... p. 45

    Le Maître de poste agriculteur..... p. 45

    Les postillons ..... p. 48

Des projets de réforme avortés ..... p. 48

Le projet de 1732 ..... p. 48

Le projet de 1780 ..... p. 50

L'annexion française..... p. 52

Courrière (Vivier l'Agneau) ..... p. 53

Emptinne ..... p. 54

Bibliographie ..... p. 57

Annexes ..... p. 58

Annexe I : Emprunts contractés par H.F. Dorjo de 1791 à 1801 ..... p. 58

Annexe II : L'ameublement d'une auberge en 1811 ..... p. 59

Annexe III : Faire parler la poudre ..... p. 60

Colophon ..... p. 62

Remerciements..... p. 62

Crédits photographiques ..... p. 62

Table des matières ..... p. 63